

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des affaires sociales et
de la santé

ARRÊTÉ

fixant la composition du jury du concours interne sur épreuves pour le recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2016

La ministre des affaires sociales et de la santé

Vu la loi n° 83-634 du 3 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2010-235 du 5 mars 2010 modifié relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu le décret n° 2012-1099 du 28 septembre 2012 portant statut particulier du corps interministériel des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2011 fixant la rémunération des agents publics des administrations en charge de la santé, de la jeunesse et de la vie associative, des solidarités et de la cohésion sociale, de la ville et des sports participant à titre d'activité accessoire à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté du 28 février 2013 fixant les modalités et la nature du concours sur épreuves de recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2016 autorisant au titre de l'année 2016 l'ouverture d'un concours interne sur épreuves de conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat ;

ARRÊTE :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du jury du concours interne sur épreuves pour le recrutement des conseillers techniques de service social des administrations de l'Etat au titre de l'année 2016 :

Mme METZEN Danielle

Administratrice civile hors classe à la direction générale de la cohésion sociale - Présidente

M. DUCROS Bertrand

Attaché principal d'administration de l'Etat au ministère de l'intérieur

Mme FRICONNET Anita

Conseillère technique nationale de service social du ministère de l'intérieur

M. HEMERY Arnaud

Attaché principal d'administration de l'Etat aux
ministères économiques et financiers

Mme TOMELKA Fabienne

Conseillère technique nationale de service social des
ministères économiques et financiers

Article 2

Ce concours est classé dans le groupe II pour l'application des dispositions de l'arrêté du 18 novembre 2011 susvisé.

Article 3

Le directeur des ressources humaines est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le **9 NOV. 2016**

L'adjointe au chef du bureau du recrutement



Ingrid FAURE